
RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALES DE GESTION
CHARGÉE DE L'EXAMEN DES COMPTES DE LA CIEHL POUR L'EXERCICE 2023

Mesdames et Messieurs les Président·e·s,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion de la CIEHL s'est réunie le jeudi 18 avril 2024, à Corseaux, et a examiné avec attention les comptes ainsi que le rapport d'activités de l'exercice 2023 de la CIEHL.

Les membres et membres suppléant·e·s suivant·e·s étaient présents et constituent la commission :

Blonay - Saint-Légier	Pascale	Yoakim	
Corseaux	Patricia	Gremion	
	Jacques	Marmier	
	Frankie	Deloy Trüb	(suppléante)
Jongny	Harry	Roth	
	Denise	Yezid	
Montreux	Carole	Clavadetscher	
	Yanick	Hess	
La Tour-de-Peilz	Margaux	Dubuis	
	Héraclès	Dellas	(suppléant)
Vevey	Anne-Francine	Simonin	
	Diane	Von Gunten	
Veytaux	Natalia	Martino	
	Stefania-Gabriela	Dinklage	(suppléante)

Les personnes suivantes étaient excusées :

Blonay - Saint-Légier	Christian	Ferrari	
	Mirta	Olgiati Pelet	(suppléante)
	Jacqueline	Wassenberg	(suppléante)
Chardonne	Louis-Noé	Burnat	
	Bernard	Groves	(suppléant)
	Marc	Payot	
Corsier	Ezekiel	Bürki	
	Carvi	Stucki	
	Martin	Eichenberger	(suppléant)
Jongny	Julien	Pilliard	(suppléant)
Montreux	Ambroise	Crittin	(suppléant)
La Tour-de-Peilz	Myriam	Michel	
Vevey	Jean-Marc	Roduit	(suppléant)
Veytaux	Marco	Strebel	

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Préavis relatif aux comptes 2023, comptes 2023 (y.c. rapport vérificateur PKF) et rapport d'activités
 4. Présidence / rédaction du rapport 2024-2025
 5. Divers
 6. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. Minacci, syndic de Corseaux et président du Conseil administratif (CA) de la CIEHL pour l'année 2023-2024, souhaite la bienvenue aux membres et membres suppléant-e-s de la Commission de gestion et cède directement la parole à M. Marmier, conseiller communal à Corseaux, qui préside la présente séance.

M. Marmier accueille à son tour la commission et précise que Mme Deloy Trüb, conseillère communale à Corseaux, assurera la rédaction du rapport. Il présente également Mmes Colette Rossier - cheffe de service et Laurence Meyer de Stadelhofen - adjointe, du Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI), ainsi que M. Emanuele Ferrara - adjoint du Service des finances de la Ville de Vevey, qu'il remercie pour leur présence.

2. LISTE DE PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

Mme Deloy Trüb procède à l'appel des membres. L'ordre du jour ne suscitant pas de remarque, il est suivi tel que prévu.

3. PRÉAVIS RELATIF AUX COMPTES 2023, COMPTES 2023 ET RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Marmier propose de débiter par le rapport d'activités et de poursuivre par les documents relatifs aux comptes 2023 (rapport PKF / comptes / préavis y relatif). Il invite M. Minacci ou Mme Rossier à faire part de leurs éventuels commentaires.

M. Minacci n'a pas de commentaire à faire ; Mme Rossier informe simplement que l'activité de la CIEHL était usuelle en 2023, ce qui est le cas lorsqu'il n'y a pas de projet particulier.

M. Ferrara ajoute qu'une opération de placement a été effectuée sur le conseil de la BCV pour une première période allant jusqu'à la fin mai 2024, à un taux d'intérêt de 1,4 % (tendance aujourd'hui à la baisse). Il précise que le service des finances est toujours attentif aux possibilités de placements avantageux, y compris avec la Caisse d'épargne Riviera (CEP).

Suite aux questions posées par M. Marmier, les réponses suivantes sont communiquées :

- Il serait envisageable que d'autres communes ou associations de communes fassent office d'emprunteurs comme solution de placement mais uniquement sur du court terme (1 à 3 mois, avec la possibilité de le renouveler). Cependant, porter son choix sur une commune poserait un problème d'équité et il faut également s'assurer que le montant à verser pour le 2m2c soit disponible. Les établissements bancaires sont la solution retenue actuellement, d'autant plus que les taux d'intérêts sont positifs.
- Le versement de la participation de la CIEHL au 2m2c ne sera pas forcément retardé à cause du prolongement des travaux annoncé par la Municipalité de Montreux. Une certaine flexibilité est de mise. Les ¾ des travaux au minimum doivent être réalisés pour qu'un versement soit effectué. Un suivi du projet est fait régulièrement au sein du Conseil administratif de la CIEHL, qui décidera de la date du paiement.

Suite à une question de Mme Simonin, Mme Rossier précise que le SAI transmet tous les documents aux greffes municipaux en vue de leur envoi aux conseils communaux, le préavis type étant mis en page selon les usages de chaque commune.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote.

C'est à l'unanimité, que les comptes 2023 et le préavis y relatif sont adoptés.

4. PRÉSIDENCE / RÉDACTION DU RAPPORT 2024-2025

Il est rappelé qu'à partir du 1^{er} juillet 2024 et pour l'année législative 2024-2025, les commissaires de la commune de Corsier-sur-Vevey assureront la présidence et la rédaction du rapport de la commission.

5. DIVERS

Séances de la Commission intercommunale de gestion

Compte tenu du peu d'éléments à discuter, une membre soulève une nouvelle fois la possibilité de consulter la Commission par voie de circulation ou de réduire le nombre de séances.

Il est précisé que la Loi sur les communes (LC) ne permet pas de consultation par voie de circulation et que la Commission de gestion intercommunale établit un rapport à l'attention des conseils communaux sur le budget et sur les comptes de la CIEHL. Le nombre de deux séances par an est donc nécessaire. Actuellement, les sujets abordés entraînent peu de débats et de prises de position ; la période post-covid et l'absence de projet concret en sont la cause. Les délégués de la Commission peuvent toujours inciter leur Municipalité respective à déposer un projet.

Procédure fixée pour le dépôt d'un projet à la CIEHL

Il est rappelé que ce sont les municipalités qui déposent un projet auprès du Conseil administratif de la CIEHL, pour examen.

M. Minacci annonce qu'un apéritif est offert par la Municipalité de Corseaux à l'issue de la séance.

6. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance relative à l'examen du budget 2025 est fixée le **mardi 1^{er} octobre 2024, à 18h30, à Corsier** (*lieu à déterminer*).

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité, que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Président-e-s, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

- **d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le président :
Jacques Marmier

La secrétaire :
Frankie Deloy Trüb

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10/2024

le 15 mai 2024

Gestion et comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

10.03.02-2404-Preavis-10-CIEHL-Comptes-2023.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

2. Cadre général

La Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), entente intercommunale au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Elle regroupe alors les dix communes de la Riviera, aujourd'hui au nombre de neuf depuis la fusion de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Initialement, la CIEHL avait pour but de constituer un fonds suffisant pour participer valablement au financement d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. Son but a été élargi en 1997, étendu à tout objet d'intérêt public régional (notamment études, projets, équipements et installations).

Elle est gérée par un Conseil administratif, formé de délégué-e-s des municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget de la CIEHL sont soumis au contrôle de l'Etat.

3. Comptes 2023

Selon l'art. 4 de la convention, les contributions annuelles des communes sont au minimum de Fr. 5.-/habitant·e. Pour l'année 2023, les contributions des communes ont été maintenues à Fr. 5.-/habitant·e (population au 31.12.2022). En l'absence d'intérêts sur le capital, le montant total des revenus s'élève à Fr 410'380.-.

A noter que, conformément à la décision prise par le Conseil administratif (CA) de la CIEHL dans le cadre du budget 2024, le Service des Finances de la Ville de Vevey a pu placer un montant de Fr. 2'450'000.-, à un taux d'intérêts de 1,4 %, fin décembre 2023. Dit placement pourra ou non être



reconduit à l'échéance, en fonction des éventuelles demandes de soutien que la CIEHL recevra d'ici là et des conditions de placement en vigueur.

Les charges 2023 s'élèvent à Fr. 1'007'595.20. Elles sont constituées des postes suivants :

- la provision d'un montant de Fr. 1 mio pour contribuer aux frais de rénovation et de sécurisation du 2m2c ;
- les frais de gestion et d'administration de la CIEHL pour un montant de Fr. 7'000.- ;
- les frais de contrôle des comptes de la CIEHL par une fiduciaire agréée pour un montant de Fr. 538.50, ceci afin de répondre aux directives cantonales concernant les ententes intercommunales ;
- les frais bancaires pour un montant de Fr. 56.70.

Le résultat net de l'exercice 2023 est de – Fr. 597'215.20 et le capital disponible au 31 décembre 2023 s'élève à Fr. 2'190'522.93.

4. Conclusion

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal N° 10/2024,
- ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter les comptes et le bilan 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :  Le secrétaire : 

The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE DE LA TOUR-DE-PEILZ' around the perimeter. Inside the circle is a shield with a cross and the words 'LIBERTÉ ET PATRIE'.

Sandra Pasquier Pierre-A. Dupertuis

Annexes :

- comptes 2023 de la CIEHL
- rapport d'activités 2023 du Conseil administratif de la CIEHL

Adopté par la Municipalité : le 17 mars 2024



Communauté Intercommunale d'équipements du Haut-Léman - "C.I.E.H.L."

BILAN au 31décembre		COMPTES 2023	COMPTES 2022	
<u>ACTIF</u>				
9102.01	BCV compte no 782.880.2 - compte courant	3'702.95	10'219.25	
9102.02	BCV compte no 595.150.0 - compte placement	23'819.18	2'063'998.08	
9102.03	CER compte no A9000.75.99 - compte courant	1'720'600.80	1'720'620.80	
9102.04	BCV Pacement à terme	2'450'000.00	-	
TOTAL DE L'ACTIF		4'198'122.93	3'794'838.13	
<u>PASSIF</u>				
9206	Factures à payer	7'600.00	7'100.00	
9289	Fonds de réserve pour la participation aux travaux se sécurisation et de rénovation du 2m2c	2'000'000.00	1'000'000.00	
		2'007'600.00	1'007'100.00	
<i>Fonds propres</i>				
9290	Capital au 1er janvier	2'787'738.13	3'391'358.84	
	Résultat de l'exercice	-597'215.20	-603'620.71	
Capital au 31 décembre		2'190'522.93	2'787'738.13	
TOTAL DU PASSIF		4'198'122.93	3'794'838.13	
Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2023	BUDGET 2023	COMPTES 2022
<u>PRODUITS</u>				
4421	Revenus des capitaux	-	-	-
452	Participation des communes membres (fr. 5.-/habitant)	410'380.00	407'175	407'175.00
TOTAL DES PRODUITS		410'380.00	407'175	407'175.00
<u>CHARGES</u>				
3183	Frais bancaires	56.70	5'000	3'757.21
3185	Révison des comptes	538.50	600	538.50
3189	Frais de secrétariat et de fonctionnement	7'000.00	10'000	6'500.00
3809	Attributions aux fonds de réserve pour la participation aux travaux se sécurisation et de rénovation du 2m2c	1'000'000.00	1'000'000	1'000'000.00
TOTAL DES CHARGES		1'007'595.20	1'015'600	1'010'795.71
RESULTAT = Perte de l'exercice		-597'215.20	-608'425	-603'620.71

Ville de Vevey
Service des finances
L'Adjoint administratif


Emanuele Ferrara

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des syndic-que-s des communes de la Riviera, qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. Au nombre de neuf membres depuis la fusion des Communes de Blonay et de St-Légier – la Chiésaz au 1^{er} janvier 2022, la composition du CA a été la suivante en 2023 :

COMMUNES	DELEGUE·E·S
Blonay – Saint-Légier	Alain Bovay
Chardonne	Fabrice Neyroud jusqu'au 30-04-2023 Maria Alice Reymond dès le 01-05-2023
Corseaux	Christian Minacci
Corsier	Arianne Rouge
Jongny	Nicole Pointet
Montreux	Olivier Gfeller
La Tour-de-Peilz	Sandra Pasquier
Vevey	Yvan Luccarini
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2023 :
Présidence : M. Alain Bovay, syndic de Blonay – Saint-Légier,
Vice-présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux.
- Dès le 1^{er} juillet 2023 :
Présidence : M. Christian Minacci, syndic de Corseaux,
Vice-présidence : Mme Arianne Rouge, syndique de Corsier.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2023 :

Présidence : M. Christian Ferrari, conseiller communal à Blonay – Saint-Légier ;

Rapport : Mme Pascale Yoakim, conseillère communale à Blonay – Saint-Légier.

- Dès le 1^{er} juillet 2023 :

Présidence : M. Jacques Marmier, conseiller communal à Corseaux,

Rapport : Mme Frankie Deloy Trüb, conseillère communale à Corseaux.

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises : le 4 mai 2023 à Blonay – Saint-Légier pour l'examen des comptes 2022 qu'elle a adopté à la majorité, et le 2 novembre 2023 à Corseaux, pour l'examen du budget 2024, qu'elle a adopté à l'unanimité. Un rapport de la Commission a été établi à l'issue de chacune des séances, à l'attention des conseils communaux.

Les neuf conseils communaux ont adopté les comptes 2022, ainsi que le budget 2024.

Les séances de la Commission sont également l'occasion d'échanger plus largement sur le fonctionnement de la CIEHL et sur les projets régionaux en cours ou à venir.

ACTIVITÉS 2023 DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le CA s'est réuni à trois reprises au cours de l'année écoulée en mars, mai et septembre. Il a validé le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2022 lors de sa séance de mars, et a traité le budget 2024 lors de la séance de septembre.

Lors de sa séance de mai, le délégué de la Municipalité de Blonay – Saint-Légier a introduit brièvement un projet relatif à la Compagnie des Archers de Vevey – La Tour-de-Peilz qui est en quête d'un nouveau terrain, devant libérer son site actuel d'entraînement à La Veyre. Il pourrait y avoir une opportunité d'implantation à Praz Dagoud. Un premier sondage auprès du CA montre qu'il pourrait y avoir une possible reconnaissance de l'intérêt public régional de ce projet, mais qu'il est nécessaire de préavisier sur la base d'un dossier de demande complet.

Cette question fait également l'objet d'un suivi dans le cadre du Fonds sportif intercommunal dans lequel siègent les responsables politiques et techniques du domaine des sports. Cela étant, aucune demande concrète n'a été déposée auprès de la CIEHL en 2023.

Budget 2024

Lors de l'examen du budget 2024 en septembre, le CA a décidé le maintien de la contribution des communes à CHF 5.- par habitant·e.

En dehors des charges usuelles administratives et de gestion, le CA a affecté une nouvelle provision de CHF 1 mio au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des congrès et d'exposition à Montreux (2m2c), dont l'historique est expliqué dans les rapports d'activités 2018 à 2021 de la CIEHL. En effet, la réalisation dudit projet étant planifiée pour le printemps 2025, la participation de la CIEHL, d'un total de CHF 3 mios, devrait être versée au plus tôt fin 2024. L'objectif du CA est de permettre la participation de la CIEHL à un ou à d'autres projets qui se présenteraient dans l'intervalle et donc de maintenir la contribution des communes, sans dépasser le plafond de CHF 3.5 mios fixé par la convention.

Considérant les liquidités prévisibles au 01-01-2024 et le retour de taux bancaires positifs, le CA a autorisé le Service des finances de la Ville de Vevey à entreprendre les démarches de placement auprès des établissements bancaires.

COMPTES 2023

Le préavis-type sur l'exercice 2023 de la CIEHL présente les principaux éléments financiers, auxquels il convient donc de se référer.

Procédure d'adoption des comptes et du budget de la CIEHL

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget de la CIEHL. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom).

Enfin, selon le RCCom, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2022 et le budget 2024 ont été communiqués à la Préfecture sur formules officielles.

Vevey - le 26 février 2024 / SAI – NRP/LMS/jm